

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2009

---

ORGANISATION ET RÉGULATION DES TRANSPORTS FERROVIAIRES - (n° 1788)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 11

présenté par  
M. Mariton

-----  
**AVANT L'ARTICLE 23 BIS**

À la fin de l'intitulé du titre IV *bis*, supprimer les mots :

« de marchandises ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.